

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 15/12/2022 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Frédérique MEYER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Madame Caroline REYS donne procuration à Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents non représentés :

Madame Nadège HORNBECK

Rapport d'activité intermédiaire 2022 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67)

N° DCM_064_2022

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Eric CONRAD

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est tenu de transmettre chaque année pour information du Conseil Municipal, le rapport retraçant l'activité du syndicat. Le Conseil a ainsi pris acte du rapport d'activité 2021 du SLM67 le 30 juin dernier. Les représentants de la commune devant par ailleurs rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, un rapport intermédiaire de l'activité du SLM67 sur l'année 2022 est présenté ci-après.

I/ Rappels

Le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Treize communes et deux intercommunalités sont membres de ce syndicat.

L'enjeu de lutte contre les moustiques est double :

- réduction de la nuisance générée dans les zones habitées par ces insectes sur la qualité de vie des habitants, les activités extérieures et le développement économique (zones de loisir, campings...), ce en respectant au maximum les équilibres environnementaux (traitement de gîtes larvaires ciblés, lutte biologique hautement sélective),
- la surveillance et la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce potentiellement vectrice de maladies (dengue, chikungunya, zika).

II/ Faits marquants de l'année 2022

1/ Lutte anti-nuisance

L'année 2022 ayant été particulièrement sèche au printemps et en été, peu d'interventions de traitement se sont avérées nécessaires.

Sur Sélestat, seules deux opérations ont été menées suite à un épisode d'inondation début avril :

- le traitement par hélicoptère d'une surface de près de 105 ha le 14 avril,
- le traitement complémentaire à pied d'environ 5 ha de gîtes larvaires le 21 avril.

Pour rappel, le principe actif utilisé lors des traitements de lutte anti-nuisance est du Bti (*Bacillus Thuringiensis Israelensis*), un bacille ciblant les moustiques au stade de larve.

2/ Lutte anti-vectorielle

Faisant suite à l'installation du moustique tigre dans le Bas-Rhin depuis 2015, le SLM67 est habilité à réaliser les missions suivantes pour une durée de 4 ans depuis le 12 juin 2022 :

- surveillance et enquête entomologiques (connaissance de l'implantation spatiale de l'espèce),
- intervention autour des lieux de détection,
- traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Dans ce cadre, en 2022 :

- un traitement anti-adultes a dû être mis en œuvre à Strasbourg (deux quartiers concernés), en raison de la découverte d'un cas de dengue,
- une surveillance de la rue Georges Klein à Sélestat a été menée suite au signalement cet été d'un moustique suspect par un concitoyen : des opérations de porte à porte ont été réalisées, complétées par la pose de deux pièges à moustiques ; le relevé des pièges au mois de septembre a montré la présence d'œufs de moustique tigre dans cette rue.

3/Étude d'impact des interventions sur la faune non cible

Pour la deuxième année consécutive, le SLM67 réalise des prélèvements de la macro-faune benthique dans des zones humides traitées et non traitées contre les moustiques. Les échantillons récoltés sont analysés en laboratoire via une détermination morphologique couplée à des techniques d'identification moléculaire. L'objectif est d'évaluer l'impact potentiel du traitement au Bti sur la faune non cible.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2022 du SLM67.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU

le code général des collectivités territoriales

PREND ACTE du rapport d'activité intermédiaire 2022 du Syndicat
de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Guillaume VETTER-GENOUD